



### Caractéristiques :



#### • Matières :

- *PVC 2 mm* : panneau rigide blanc brillant. Résistant aux différents produits chimiques et aux températures moyennes (-14°C à + 65°C).

- *Alu 1.5 mm* : panneau en aluminium rigide. Résistance extrême, aux pires conditions d'écrasement, à la corrosion et à l'humidité, aux fortes températures (-80°C à +120°C). Difficilement inflammable (M1). Durabilité extrême dans le temps. Bonne rigidité. Signalétique industrielle.

• Dimensions : H 200 x L 330 mm

• Muni d'un adhésif double face puissant pour une fixation sur toute surface lisse.

• Personnaliser ce panneau en nous transmettant les informations suivantes :

- Le nom de la société

- Le nom ou le statut de la personne susceptible de visionner les données collectées

- Le nom et les coordonnées de la personne responsable de la protection des données

- L'URL pour accéder à la rubrique "politique de protection des données" sur votre intranet

### Conditions d'utilisation :

• Usage intérieur ou extérieur.

### Quels sont les avantages de ce produit ? :

• *Panneau d'information à afficher dans vos locaux pour informer vos collaborateurs et vos clients de la mise en place de caméras de surveillance.*

• *Durabilité extrême dans le temps.*

### Conditionnement :

Vendu à l'unité

### Que dit la Loi ? :

Ce règlement remplace l'article 94 de la directive n°95/46/CE adopté en 1995. Il est entré en vigueur le 24 mai 2016 et est applicable depuis le 25 mai 2018.

La réglementation générale sur la protection des données impose à chaque fois que des données personnelles sont collectées d'en informer les personnes concernées.

Lorsqu'un dispositif de vidéoprotection est mis en place les informations suivantes doivent être affichées sur un panneau :

- La raison pour laquelle des données sont collectées

- Le personnel habilité à accéder à ces données

- La durée de conservation des images

- Les modalités pour exercer ses droits Informatique et Libertés